



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comité de suivi « décroisement » des emplois MAAF/MEDDE

4^{ème} réunion – 25 septembre 2015

Présents :

- Dominique VINCENT (UFETAM)
- Patrick HANNOYER (SPAGRI)

Ordre du jour :

- Bilan 1^{ère} phase
- Projet de note de service relative aux phases 2 et 3

Bilan 1^{ère} phase

Un tableau bilan de la 1^{ère} phase a été remis aux participants, actualisé au 9 septembre 2015.

Globalement, il n'y a pas eu grande évolution durant l'été. A noter toutefois l'actualité relative au décroisement des agents SIDSIC (vers ministère de l'intérieur), qui nécessite de revoir les cibles « fonctions support ».

Les échanges entre les représentants du MEDDE et du MAAF et les organisations syndicales ont notamment permis de souligner les points suivants :

- aspect anxiogène de l'exercice décroisement sur les agents,
- rôle oublié des C.T. et C.A.P,
- hétérogénéité dans les critères de sélection des agents volontaires selon les D.D.T(M.),
- problèmes concernant les agents avec décharges syndicales.

La CFDT a alerté sur les conséquences du décroisement pour les futures mobilités, avec des risques de blocage pour des agents avec l'application des compteurs SERM, malgré leurs spécialités adéquates (ex. : réalité vécue par les agents à statuts IMM au MEDDE).

Projet de note de service relative aux phases 2 et 3

Ce projet de note de service est déjà une 9^{ème} version. Une nouvelle version sera présentée suite aux échanges.

A noter que le MAAF reste ferme sur le total des effectifs cibles. Les demandes d'ajustement remontées des régions ne sont pas retenues, hormis concernant certains basculements entre différentes catégories (A, B ou C).

Les D.D.T(M.) sont invitées à conduire des réflexions stratégiques en interne, autour d'un périmètre défini dans la note et à partir d'un recensement des populations d'agents potentiellement concernés (travail de gestion des compétences).

A l'issue de cette réflexion, la nouvelle organisation cible devra clairement positionner les agents concernés sur des missions MEDDE ou sur des missions MAAF. **Le rattachement ministériel devra être précisé dans la fiche de poste, avec un nombre de fiches de poste MEDDE égal à la cible** et un nombre de fiches de poste MAAF égal au nombre d'agents MAAF sur des missions décroisées après déduction des fiches MEDDE.

Une « souplesse » apparaît sur la définition des fiches de poste et leur rattachement à un ministère : si la cible est inférieure au nombre d'agents à décroiser, les fiches de poste concernant des missions environnement, mais en lien direct avec l'agriculture ou la forêt, pourront être rattachées au MAAF (le projet de note de service présente une liste indicative des missions concernées).

Les C.T. locaux devront être informés des éléments de base de cette réflexion stratégique avant la fin du mois de février 2016. Ils devront également émettre un avis sur les éventuelles réorganisations.

Les agents devront se pré-positionner sur les fiches de poste définies, avec une liste régionale qui devra être arrêtée le 2 mai 2016 pour la 2nde phase et le 2 mai 2017 pour la 3^{ème} phase. Le projet de note de service précise les critères à appliquer pour les propositions d'affectation. Il ne précise pas les modalités en cas de recours. Le rôle de la CAP n'est pas mentionné, sauf en toute fin de la dernière annexe où la possibilité d'adresser un recours au président de la CAP est citée.

Certaines O.S. demandent l'ouverture des postes concernés sur les circulaires « mobilité » pour passage en CAP. Ce sera étudié par l'administration sous 2 angles :

- l'aspect juridique,
- l'impact anxiogène sur les agents.

Un prochain comité de suivi se réunira fin octobre ou plus probablement début novembre.